



# Compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2020

Présents : M. Jean-Michel CHARLAT, M. Daniel DUMAS, Mme Nathalie MARIN, M. Pierrick BELLAT, Mme Lucile SURRE, M. Jean-Pascal BLACHE, Mme Sylvie DUCATTEAU, M. Jean VIEIRA, Mme Céline AUGER, M. Jacques FOURNIER, M. Jacky GRAND, Mme Sylviane VANDERLENNE, Mme Françoise RABILLARD, M. Jean-François HEUX, Mme Mireille TAHON, M. Pascal MALTERRE, M. Franck PRADIER, Mme Carole DELAVALD, M. Fabrice DESCRULHES, Mme Anne-Cécile COTINAT, M. Éric VAURIS, Mme Lou VIAL, M. Denis MAUTRET, Mme Isabelle DELATTRE, M. Éric DELAIRE.

Excusés ayant donné procuration : Mme Karelle TREVIS par Mme Lucile SURRE, M. Patrice ROYET par M. Denis MAUTRET.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Lucile SURRE

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 FEVRIER 2020**

Jacques FOURNIER demande une modification page 8 il propose la rédaction suivante :

« C'est inadmissible de la part d'un élu responsable prétendant donner des leçons qui de plus ne fournit aucune explication des éléments avancés. Il faut en déduire la malhonnêteté. »

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 février 2020 pour 23 voix pour et 4 abstentions.

## **2. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Par courrier du 27 mai 2020, Sabrina Reynaud a présenté sa démission du Conseil Municipal. Après avoir accepté cette démission, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'installer la personne suivante de la liste « Billom Rassemblée » : M. Éric DELAIRE. Le suivant de liste M. Éric DELAIRE a été sollicité et a accepté de siéger au Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2124-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire installe M. Éric DELAIRE dans ses fonctions de Conseiller Municipal. Le tableau de

composition du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Madame la Préfète du Puy-de-Dôme sera avisée de cette modification.

### **3. DELEGATION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délégations accordées aux différents Adjointes par arrêté municipal :

- Daniel DUMAS 1<sup>er</sup> Adjoint : Travaux, urbanisme, environnement et développement durable ;
- Nathalie MARIN 2<sup>ème</sup> Adjointe : Enfance, Jeunesse et vie scolaire ;
- Pierrick BELLAT 3<sup>ème</sup> Adjoint : Finances, commerce (économie) ;
- Lucile SURRE 4<sup>ème</sup> Adjointe : Communication, citoyenneté, et démocratie de proximité ;
- Jean-Pascal BLACHE 5<sup>ème</sup> Adjoint : Solidarité, affaires sociales, égalité des droits ;
- Sylvie DUCATTEAU 6<sup>ème</sup> Adjointe : Culture et relations publiques ;
- Jean VIEIRA 7<sup>ème</sup> Adjoint : Vie associative et animation de la ville ;
- Céline AUGER 8<sup>ème</sup> Adjointe : Tourisme, équipement touristique, promotion de la ville.

Il informe le conseil qu'il a nommé 4 Conseillers Délégués par arrêté municipal :

- Jacques FOURNIER : Conseiller Délégué auprès de Jean-Michel CHARLAT chargé du Patrimoine ;
- Mireille TAHON : Conseillère Déléguée auprès de Daniel DUMAS chargée d'urbanisme ;
- Karelle TREVIS : Conseillère Déléguée auprès de Jean-Pascal BLACHE chargée de l'animation solidaire ;
- Françoise RABILLARD Conseillère Déléguée auprès de Jean VIEIRA chargée de la vie associative.

### **4. COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire présente le rapport.

Selon l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

*Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. »*

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de créer des commissions municipales, chargées de proposer et d'instruire les dossiers soumis au Conseil. L'ensemble des adjoints peut participer autant que de besoin aux différentes commissions. Le Président et le Vice-Président peuvent y inviter des personnes extérieures afin d'apporter leur expertise quant au dossier présenté. Les règles de fonctionnement de ces commissions seront fixées dans le règlement intérieur du Conseil Municipal qui sera présenté dans le point 6 de l'ordre du jour.

Les commissions municipales proposées sont les suivantes :

▪ **Commission : Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable :**

M. Daniel DUMAS	M. Jean-François HEUX
Mme Mireille TAHON	M. Franck PRADIER
Mme Sylviane VANDERLENNE	Mme Carole DELAVALD
M. Fabrice DESCRULHES	M. Denis MAUTRET
M. Pascal MALTERRE	M. Patrice ROYET

▪ **Commission : Enfance, Jeunesse et vie scolaire :**

Mme. Nathalie MARIN	M. Éric VAURIS
Mme Carole DELAVALD	Mme Lou VIAL
	Mme Isabelle DELATTRE

▪ **Commission : Finances, Commerce (économie)**

M. Pierrick BELLAT	M. Éric DELAIRE
M. Fabrice DESCRULHES	

▪ **Commission : Communication, Citoyenneté, démocratie de proximité**

Mme Lucile SURRE	M. Éric DELAIRE
Mme Karelle TREVIS	

▪ **Commission : Solidarité, affaires sociales, égalité des droits**

M. Jean-Pascal BLACHE	Mme Françoise RABILLARD
Mme Karelle TREVIS	Mme Isabelle DELATTRE

▪ **Commission : Culture et relations publiques**

Mme Sylvie DUCATTEAU	M. Jacky GRAND
Mme. Sylviane VANDERLENNE	Mme Mireille TAHON
Mme Anne-Cécile COTINAT	M Éric DELAIRE

▪ **Commission : Vie associative et animation de la ville**

M. Jean VIEIRA	M. Éric VAURIS
Mme Françoise RABILLARD	Mme Lou VIAL
M. Pascal MALTERRE	M. Jean-François HEUX
M. Franck PRADIER	M. Denis MAUTRET
Mme Carole DELAVALD	

▪ **Commission : Tourisme, équipement touristique et promotion de la ville**

Mme Céline AUGER	M. Jacky GRAND
M. Fabrice DESCRULHES	Mme Mireille TAHON
M. Franck PRADIER	Mme Isabelle DELATTRE
M. Éric VAURIS	M. Patrice ROYET

Monsieur le Maire met aux voix la composition des 8 commissions municipales.

**Adopté à l'unanimité**

## 5. REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS

Monsieur le Maire propose les désignations suivantes :

### ❖ Centre Communal d'Action sociale

L'assemblée délibérante du Centre Communal d'Action Sociale est présidée de droit par le Maire de la commune.

Il est composé à parité :

- De membres élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Et de membres nommés par le Maire parmi des personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :
  - . Un représentant des associations de personnes âgées et de retraité du département ;
  - . Un représentant des associations de personnes handicapées du département ;
  - . Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
  - . Et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal doit déterminer le nombre d'administrateurs.

Le nombre maximum d'administrateurs possible dans chaque collège est fixé à 8.

Le conseil municipal dans sa réunion du 25 mai 2020 a décidé de fixer le nombre d'administrateur à 8 dans chaque collège.

Ainsi, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- Le Maire, président de droit,
- 8 membres issus du Conseil Municipal,
- 8 membres nommés par le Maire,

Soit un total de 17 administrateurs.

Monsieur le Maire propose les 8 administrateurs suivants :

- Jean-Pascal BLACHE
- Karelle TREVIS
- Françoise RABILLARD
- Lucile SURRE
- Jean VIEIRA
- Sylvie DUCATTEAU
- Jean-François HEUX
- Denis MAUTRET

Jean-François HEUX demande s'il y a une difficulté qu'il soit membre du CCAS et pas de la commission des affaires sociales.

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'y a pas de difficultés.

❖ **Commission d'Appel d'Offres :**

Le Maire en est le Président de droit. Il propose de nommer M. Jacky Grand Président suppléant.

Selon l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'Appel d'Offres est composée de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Titulaires**

M. Daniel DUMAS  
Mme Mireille TAHON  
M. Jacques FOURNIER  
M. Jean VIEIRA  
M. Éric DELAIRE

**Suppléants**

Mme Nathalie MARIN  
M. Pierrick BELLAT  
M. Franck PRADIER  
Mme Françoise RABILLARD  
M. Denis MAUTRET

❖ **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont (SIAREC) :**

M. Jean-Michel CHARLAT  
M. Daniel DUMAS

❖ **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne :**

**Titulaires**

M. Daniel DUMAS  
M. Jean VIEIRA

❖ **Assemblée Générale de la SEMERAP (Société Publique Locale) :**

M. Daniel DUMAS

❖ **Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) :**

**Titulaires**

M. Daniel DUMAS  
M. Jacques FOURNIER

**Suppléants**

M. Jean-Michel CHARLAT  
M. Jean VIEIRA

❖ **Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale (SIVOS) :**

**Titulaires**

M. Jean-Michel CHARLAT  
M. Jean-Pascal BLACHE

❖ **Parc Naturel Régional Livradois Forez :**

**Titulaire**

Mme Céline AUGER

❖ **Syndicat Intercommunal Ciné Parc :**

**Titulaires**

Mme Sylvie DUCATTEAU  
Mme Sylviane VANDERLENNE

**Suppléants**

Mme Mireille TAHON  
M. Jacky GRAND

❖ **Agence France Locale (Assemblée générale) :**

**Titulaire**

M. Jean-Michel CHARLAT

**Suppléant**

M. Pierrick BELLAT

❖ **Comité National d'Action Sociale :**

M. Pierrick BELLAT

❖ **Conseil de l'école maternelle :**

**Titulaires**

M. Jean-Michel CHARLAT  
Mme Nathalie MARIN

❖ **Conseil de l'école élémentaire :**

**Titulaires**

M. Jean-Michel CHARLAT  
Mme Nathalie MARIN

❖ **Conseil d'Administration du Collège du Beffroi :**

**Titulaire :** Mme Nathalie MARIN

**Suppléante :** Mme Céline AUGER

❖ **Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Notre-Dame :**

Mme Nathalie MARIN

❖ **Office de Concertation pour l'Animation Locale (O.C.A.L.) :**

Mme Françoise RABILLARD

❖ **Mission Locale / Pôle adultes :**

M. Jean- Michel CHARLAT  
M. Jean-Pascal BLACHE

❖ **Epicerie Solidaire :**

**Titulaire**

Mme Karelle TREVIS

**Suppléant**

M. Jacky GRAND

❖ **Centre Local d'Information et Coordination G érontologiques (CLIC) :**

**Titulaires**

M. Jean-Pascal BLACHE  
Mme Karelle TREVIS

❖ **Association « Les Champs d'Ail » :**

M. Pierrick BELLAT  
M. Jean VIEIRA  
Mme Céline AUGER

❖ **Association du personnel communal :**

M. Pierrick BELLAT

❖ **Dé légué à la Prévention Routière :**

M. Pascal MALTERRE

❖ **Correspondant Défense :**

M. Pierrick BELLAT

Monsieur le Maire met aux voix les délé gations et représentations proposées.

**Adopté par 23 voix pour et 4 abstentions (Denis MAUTRET, Isabelle DELATTRE,  
Éric DELAIRE et Patrice ROYET).**

## **6. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur.

Selon l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement fixe notamment les principes pour les travaux préparatoires au Conseil Municipal, les réunions du Conseil Municipal, des commissions et des comités consultatifs, pour la tenue des séances du Conseil municipal, l'organisation des débats et des votes des délibérations et les dispositions des procès-verbaux des débats et des décisions.

Monsieur le Maire présente succinctement les modifications du règlement intérieur par rapport à celui du mandat précédent.

Isabelle DELATTRE demande si l'espace réservé à la minorité sera plus important du fait qu'il n'y ait qu'un seul groupe d'opposition.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur le Maire met aux voix l'adoption du règlement intérieur présenté.

**Adopté par 23 voix pour et 4 oppositions (Denis MAUTRET, Isabelle DELATTRE, Éric DELAIRE et Patrice ROYET).**

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION**

Mireille TAHON présente le rapport.

La ville de Billom a réalisé la salle de spectacle du moulin de l'étang il y a 20 ans. La ville projette aujourd'hui d'équiper cette salle d'un gradin télescopique afin d'améliorer les conditions de visibilité et d'accueil du public.

Une consultation de maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation afin de réaliser une tribune télescopique d'environ 200 places.

Cette étude devra déterminer le type de gradin le plus adapté à notre équipement culturel ; le positionnement dans la salle, le positionnement de la régie, l'esthétique, le type de matériaux, la portance du sol en parquet ainsi que les modifications au titre d'un établissement recevant du public.

La ville a déposé pendant le confinement en urgence un dossier de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de ce gradin afin de ne pas perdre une chance d'obtenir une subvention conséquente et dans l'incertitude du renouvellement de ce dispositif.

La réalisation d'une tribune télescopique est évaluée à 186 980 €.

Le montant de la subvention sollicitée est de 50 000 €.

Monsieur le Maire indique que cette opération est en projet depuis longtemps car les conditions de visibilité dans cet espace ne sont pas bonnes.

Mireille TAHON indique que cela est particulièrement le cas lors de représentation de danse ou de théâtre.

Daniel DUMAS insiste sur le fait qu'il s'agit aujourd'hui d'une demande de subvention et non d'une validation de l'opération. Il s'agit de ne pas perdre une chance d'obtenir une subvention importante.

Jacques FOURNIER indique que cette demande de subvention n'est pas exclusive d'autres demandes.



Pierrick BELLAT précise que le plan de financement est hors taxe et que la commune paie la TVA. Il indique qu'un mécanisme permet de récupérer la TVA deux ans après le paiement.

Isabelle DELATTRE demande si les études sont comprises dans le plan de financement.

Mireille TAHON lui répond par la positive.

Monsieur le Maire rappelle ce que vient de dire Daniel Dumas, aujourd'hui il s'agit de faire une demande de subvention afin de ne pas perdre une chance de l'obtenir et non de voter la programmation de l'opération. Il existe une incertitude que l'appel à projet soit reconduit l'année prochaine.

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du plan de financement pour la réalisation d'une tribune télescopique au Moulin de l'Etang et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

**Adopté à l'unanimité**

## **8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Pierrick BELLAT présente le rapport.

### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

#### **MAINTIEN D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer la continuité du service de l'urbanisme, de la gestion de la commande publique et du suivi administratif des ERP, il convient de maintenir le poste existant au service administratif.

Compte tenu du niveau de qualification exigé pour ce poste, Monsieur le Maire propose de maintenir le poste de rédacteur à temps complet et ce pour une période de 3 ans à compter du 20 juin 2020.

Monsieur le Maire indique que la personne actuellement sur le poste est contractuelle.

Pierrick BELLAT précise que les missions principales du poste sont : l'urbanisme, les marchés publics et la gestion des établissements recevant du public.

Daniel DUMAS indique qu'il s'agit d'un poste essentiel dans les services avec des missions importantes.

Monsieur le Maire donne des détails sur les missions.

Éric DELAIRE indique qu'il est délicat de se prononcer sans avoir le tableau des emplois complet.

Pierrick BELLAT indique que le tableau des emplois est dans les pièces annexes du budget.

Daniel DUMAS précise qu'il s'agit d'un poste demandant un niveau de qualification important.

Isabelle DELATTRE demande la quantité de dossiers à instruire et s'interroge si cela nécessite un temps complet.

Jacques FOURNIER indique ne pas connaître le nombre exact de dossiers mais qu'ils sont nombreux et que la gestion des marchés publics sont des dossiers lourds.

Mireille TAHON indique que sont à la charge du titulaire de ce poste l'instruction des dossiers des bâtiments accueillant du public.

Jacques FOURNIER indique que l'agent s'occupe également de l'instruction des dossiers de subvention façades.

Daniel DUMAS indique que le contrat de maîtrise d'œuvre pour les gradins rétractables du moulin de l'étang évoqué dans un des points précédents sera réalisé par l'agent titulaire de ce poste.

Monsieur le Maire indique qu'il donnera le nombre de permis de construire, autorisations de travaux ou déclarations préalables déposés par les pétitionnaires sur une année.

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation de la modification du tableau des emplois présentée.

**Voté par 23 voix pour et 4 abstentions (Denis MAUTRET, Isabelle DELATTRE, Éric DELAIRE et Patrice ROYET).**

## Questions diverses

- Fête foraine : Monsieur le Maire indique que les forains ont sollicité l'organisation de la fête foraine. Il indique qu'elle sera organisée en respectant les conditions sanitaires demandées par l'Etat. Il indique que la fréquentation ne sera pas très importante.  
Les conditions sanitaires sont les mêmes que celles mises en œuvre pour le marché forain.
- Monsieur le Maire indique les conditions de la reprise de l'école à Guyot-Dessaigne pour les CP, CE2 et CM2.  
Il y a environ 90 élèves à l'école et au restaurant scolaire. Les conditions de prise de repas sont modifiées afin de respecter le protocole sanitaire.  
Monsieur le Maire indique que sont également accueillis dans l'école les enfants de personnels prioritaires.  
Il indique que le protocole sanitaire est plus complexe à mettre en œuvre à l'école maternelle.
- Monsieur le Maire évoque le calendrier budgétaire et effectue un sondage pour connaître la disponibilité des conseillers municipaux entre le 13 et le 17 juillet.  
Le conseil municipal sera fixé le 17 juillet.
- Sylvie DUCATTEAU indique que la commission culture se réunira le 9 juin à 20h.  
Elle précise qu'il est nécessaire de réunir la commission rapidement afin de déterminer la programmation des résidences de la prochaine saison afin d'apporter une réponse aux compagnies.

- Monsieur le Maire indique que les permanences des élus reprendront la semaine prochaine. Une information sera faite sur le Facebook et le site de la ville ainsi que sur La Montagne.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a signé l'acquisition d'un terrain chemin de la Guelle afin de réaliser la raquette de retournement des camions du SBA et ainsi permettre une collecte en porte à porte. Ces travaux se dérouleront début juillet.
- Pierrick BELLAT indique qu'une commission des finances élargie à tout le conseil se tiendra le 11 juin pour les conseillers qui le souhaitent afin d'exposer la mécanique budgétaire.  
Jacques FOURNIER propose que soit présenté le rapport d'orientations budgétaires (ROB).  
Lucile SURRE indique que le ROB est disponible en ligne sur le site de la ville.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain long métrage de Jacques DOILLON sera tourné à Billom.  
Un casting « enfants » a eu lieu avec des élèves de l'école Guyot-Dessaigne.  
Le film sera présenté en avant-première à Billom.  
L'équipe du film (20 à 30 personnes) sera présente à Billom pendant 2 mois.
- Monsieur le Maire indique que la foire à l'Ail ne pourra pas se dérouler compte tenu de l'annulation des manifestations de plus de 5 000 personnes jusque début septembre.  
Monsieur le Maire indique que suite à un contact avec le président de l'association des producteurs d'ail, l'association est partante pour organiser une foire réservée aux producteurs. Il sera nécessaire de limiter le nombre de stands et cela permettra aux commerçants d'avoir un emplacement.  
Le périmètre de la foire sera réduit (de la librairie au Globe ainsi que la place de la Fontaine).  
Françoise RABILLARD précise qu'il n'y aura pas de concours des vins.  
Jacques Fournier indique qu'il y aura besoin de quelques bénévoles pour tenir les barrières.
- Monsieur le Maire indique qu'à ce jour nous n'avons pas d'information concernant le protocole sanitaire applicable cet été à l'accueil de loisirs.  
Si les conditions sanitaires sont les mêmes que celles actuellement applicables à l'école, le nombre d'enfants accueilli sera limité.  
Jean-François HEUX demande si cela est compatible avec le film.  
Monsieur le Maire répond par la positive.  
Carole DELAVALD indique que si le nombre d'enfants accueilli au centre de loisirs est limité cela sera complexe pour les parents.  
Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas possible que l'accueil de loisirs se déroule à Montmorin et qu'il se déroulera en juillet à Guyot-Dessaigne et en août à l'école maternelle.

Nathalie MARIN précise que le pôle Ados ouvrira à partir de cet été.

- Franck PRADIER demande si les conseils municipaux se dérouleront les vendredis.

Monsieur le Maire indique qu'ils se dérouleront les vendredis mais qu'ils seront exceptionnellement décalés afin de ne pas faire concurrence aux sorties de résidences ou à d'autres manifestations.

Monsieur le Maire indique que le bureau municipal a lieu les mercredis.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h 20.